



Pôle nord-est

Quelques nouvelles du CE

juillet 2015

| | Préambule de la CGT | 2 |
|----|---|---|
| 1. | Approbation des PV des réunions du 29 mai et du 26 juin | 3 |
| 2. | Présentation des grilles de septembre 2015 des antennes de France 3 | |
| | Nord-Est | 3 |
| 3. | Information/Consultation sur un projet d'évolution de la structure et des | |
| | effectifs permanents de France 3 Nord-Est | 4 |
| 4. | Présentation de la synthèse des rapports annuels 2014 des médecins du | |
| | travail par le Dr Philippe Havette, médecin coordinateur de France Télé- | |
| | visions | 4 |
| 5. | Questions diverses | 5 |

CE de juillet 2015

En ouverture, lecture d'un préambule intersyndical (CGT, FO, CFDT, SNJ) dénonçant l'interruption du contrat du nouveau chef de centre de Nancy Enrico MORESI à la fin de sa période d'essai. Les élus ne comprennent pas pourquoi Mr Moresi, qui était apprécié des salariés de Nancy pendant sa période d'essai, se montrant humain, inventif, dynamique, ne s'est pas vu confirmer son embauche en CDI. D'autant plus que les candidats au poste de chef de centre ne courent plus les rues depuis quelques années. La direction du pôle, qui a pris cette décision inédite, n'a pas souhaité la justifier. Elle nous a informé que le poste serait à nouveau mis en consultation dés cette semaine.

PREAMBULE DE LA CGT

« C'est avec stupéfaction que les personnels de l'antenne de Lorraine, tout d'abord, puis l'ensemble des représentations syndicales présentes lors de ce CE (CGT, CFDT, SNJ et FO) apprennent la décision de la Direction du Pôle Nord-Est de ne pas donner suite à la période d'essai du nouveau chef de centre, Enrico Moresi.

Si la Direction est dans son droit en agissant de la sorte, nous nous étonnons cependant de la brutalité d'une telle décision.

Il semblerait que soit reproché à Monsieur Moresi un manque d'implication dans la gestion des plannings, et son peu de soutien à un projet de magazine d'antenne.

Etonnant, tout de même, de la part d'un professionnel confirmé, qui a eu l'occasion de montrer ses capacités professionnelles dans de grandes structures comme la RAI ou Euronews...

Sur la question du planning, nous avons appris qu'il avait suggéré des propositions pour en améliorer les méthodes.

A propos de notre grosse opération Mondial Air Ballons, il avait proposé une captation en Ultra HD, afin qu'on soit les seuls en région à proposer cette offre ; en plus ça permettait de nous faire reprendre confiance, de mobiliser tout notre savoir-faire, bref, de tirer vers le haut l'équipe de Lorraine, après tous ces drames.

Et sur ce sujet, il semble qu'on lui ait clairement expliqué de s'occuper de ses affaires.

Durant sa courte période de présence à Nancy, Monsieur Moresi a fait preuve de qualités humaines très affirmées... et très utiles lorsque l'on connaît le climat actuel à Nancy, au niveau des RPS.

Il a su répondre avec efficacité aux nombreux problèmes soulevés par les membres du CHSCT, alors même qu'il commençait à entrer dans ses fonctions et ne connaissait de ce fait pas tous les dossiers à fond.

Cette éviction brutale, sans motifs clairement compréhensibles à première vue, ajoute donc des difficultés supplémentaires dans l'établissement de Nancy.

Qui plus est au début d'une période estivale tendue et à la veille d'une grosse opération !

Que nous dit la direction à ce sujet ?

Qu'elle a estimé que, malgré les qualités reconnues à Monsieur Moresi, pour lesquelles il avait été choisi, le salarié ne correspondait pas exactement au profil recherché.

Que Monsieur Moresi ne s'est pas approprié le poste comme la Direction l'aurait souhaité.

Que les salariés de Lorraine doivent comprendre que la Direction prend des décisions et les assume.

Et que celle-ci entreprendra dès la semaine prochaine des démarches pour rechercher un autre chef de centre.

En Lorraine, nous pouvons dire que les salariés commençaient à apprécier de travailler avec Monsieur Moresi... et ils ont besoin de comprendre plus précisément ce qui a amené la Direction à prendre une telle décision, afin que cette situation soit mieux vécue.

Ensuite, au-delà de l'explication nécessaire, permettant de comprendre, il y a aussi de réelles solutions à savoir trouver pour pallier ce départ, plus efficaces en tout cas que celles consistant à désigner comme chef de centre par intérim un autre chef de centre, par ailleurs absent une bonne partie de l'été. Pour toutes les tâches qui l'attendent (présence, entretien, CHSCT...), il y a vraiment besoin d'une présence effective à Nancy. »

Approbation des PV des réunions du 29 mai et du 26 juin

Approbation du PV du 29 mai, celui du 29 juin est reporté au CE du 28 août 2015



Présentation des grilles de septembre 2015 des antennes de France 3 Nord-Est

Mme Montalto nous a tout d'abord fait un court point sur la grille de l'antenne de France 3 national :

Raccourcissement du Soir 3. Midi en France continue avec un changement de présentateur dans le même dispositif de production. Météo à la carte, continue + 1 Best-Of le samedi. 2 magasines par an sur de la musique présenté par Anne Sinclair.

Elle nous a ensuite présenté les orientations « pôle Nord-Est » pour la rentrée de septembre :

tranche du matin :

- Matinales maintenues sur le modèle de la saison passée, et toujours sur 52 minutes.
- Nouveauté magazine : « ça roule en cuisine », fabriquée par les moyens internes de Lorraine/ Champagne-Ardennes pour le tournage, et par la filière pour la post-production. Ce magazine remplace « bienvenue au gite ». Cette émission sera diffusée sur l'ensemble du pôle.
- plus de directs sur la tranche 12/13
- « Les folles journées du patrimoine » : les 24 antennes de France 3 seront en direct le samedi 19 septembre matin et après midi en direct. Jean-Pierre Stuki pilotera le créneau d'après midi.
- web : même ligne que la saison passée. Déclinaison web des grands rdv, notamment des journées du patrimoine 2015.
- La Voix est Libre se poursuivra sur ses créneaux habituels, toutefois, la directrice a annoncé qu'une émission par mois serait « grande région ». Elle a aussi annoncé qu'en novembre-décembre toutes les antennes du pôle verront leur tranche LVEL allongée de 26 min en plus, sur la thématique des élections régionales. Elle a précisé qu'elle n'avait pour l'instant pas reçu d'orientation de la part de la direction de la chaine pour 2016.

Pourquoi Chercher Plus Loin :

Chaque année, environ 40 numéros de ce magazine sont prévus. En général, plus de numéros sont fabriqués que ce qui est prévu (environ 45).

Chaque antenne peut y contribuer selon ses moyens, ses thématiques. Une mutualisation des moyens des antennes et de la filière est souvent privilégiée. La sélection des thématiques se fait sur le même modèle que pour les documentaires : chaque délégué régional vient en comité éditorial de pôle avec des propositions, examinées par l'ensemble du comité, il s'agit d'un travail collectif, mais une fois les numéros fabriqués, la programmation des PCPL dans chaque antenne est à la main de chaque délégué régional.

Nouveauté : une sous-thématique autour du vin.

La directrice nous annonce qu'il y aura un catalogue dédié sur internet à partir de la rentrée, et elle se félicite que ce patrimoine audiovisuel très riche puisse être consultable sur nos sites internet.

Politique en matière de documentaires :

La directrice du pôle a rappelé sa politique en matière de choix de documentaires. Un Comité éditorial de pôle se réunit environ tous les 2 mois (Délégué(e)s régionaux + coordinatrice éditoriale). Chaque Délégué Régional sélectionne en amont des projets de documentaires qui lui ont été soumis, les apporte en comité éditorial. Une discussion avec les autres Délégués est menée pour confronter les points de vue, un vote est effectué, et des échanges de documentaires pour des multi-diffusion sur le pôle sont souvent envisagées. Cela s'inscrit dans la volonté de la direction et des documentaristes de circulation des œuvres pour une visibilité optimale.

Information/Consultation sur un projet d'évolution de la structure et des effectifs permanents de France 3 Nord-Est

Compte-rendu de la commission mixte emploi/formation et économie et structure du 2 juillet 2015 (2voir ici)

Actuellement Sophie Guillin assume le poste de Déléguée régionale de Franche-Comté ainsi que celui de « directrice déléguée à la coordinatrice éditoriale » du pôle nord-est, en l'attente de connaître les directives de la nouvelle direction du groupe FTV dans le cadre du redécoupage des régions. Il en va de même pour le poste de directeur délégué à la « Régulation d'activité », qui va être endossé au moins jusqu'à la fin de l'année par Gilbert Mokédé, déjà Directeur à la « coordination du pôle ».

Les élus ont rendu un avis négatif à l'unanimité (voir ici)



Présentation de la synthèse des rapports annuels 2014 des médecins du travail par le Dr Philippe Havette, médecin coordinateur de France Télévisions

Le docteur Havette est venu faire aux élus une présentation, ce qui n'était pas arrivé depuis 3 ans. Certains rapports ne lui ont toutefois pas été remis, notamment dans certains BEX et locales. Les élus déplorent aussi que les rapports des médecins du travail, à l'exception de 2 d'entres eux, n'aient été que quantitatifs, et non qualitatifs. En effet, seul 2 médecins ont formulé des conclusions argumentées.

Dans les grandes lignes, sur le pôle, 2/3 du personnel a été vu par un médecin du travail ou un infirmier en 2014. Parmi eux, 101 salariés ont été identifiés comme risquant des Troubles Musculo-Squelettiques. D'autres risques sur les personnels de France 3 pôle Nord-Est ont été pointés : risque routier, exposition au bruit, aux champs électromagnétiques, travail sur écran... 4 inaptitudes définitives ont été prononcées. A noter que 160 absences aux convocations de médecine du travail ont été constatées. 18 réunions de CHSCT ont été tenues en présence de médecins du travail, et ils ont effectué 22 visites de bureaux.

Le docteur Havette a tenu à prévenir les élus que la législation sur la médecine du travail allait encore évoluer : après la loi de 2011, les décrets d'application de 2012, 5 amendements sont en cours d'examen. Il a aussi fait part de son inquiétude sur l'évolution démographique des médecins du travail, avec un départ en retraite de nombre d'entre eux, et une difficulté croissance à en recruter de nouveaux. La médecine du travail pourrait être de plus en plus exercée par des infirmiers.

Questions diverses

- Marie-Thérèse Montalto revient sur la fin de la période d'essai d'Enrico Moresi à la direction technique du Site de Nancy. Elle précise que c'est de la prérogative de la direction, elle souligne que cela a été fait dans le respect des personnes. Le poste est mis en consultation avec sa publication aujourd'hui. Laurent Lemaire en assure l'intérim.
- Un président de CHS-CT d'une antenne peut-il être aussi le président d'un CHS-CT d'une autre antenne ? Pour la direction, oui pas de souci ça à déjà été le cas dans le passé. Rémy Pflimlin a d'ores et déjà signé la délégation de pouvoir de Monsieur Lemaire.

Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Nancy, Reims, Strasbourg, le 31 juillet 2015

Vos élus CGT:

Laurence Carpentier (Lille), William Maunier (Metz), Cyril Pinato (Filière Strasbourg), Claire Portalès (Besançon), Carole Herbin (Reims), Isabelle Debraye (Amiens), Annabelle Igier (Reims), Olivier Bouillon (Nancy), Bertrand Théry (Valenciennes), Christophe Steiner (Strasbourg), Angélique Sergent (Nancy), Philippe Cornet (Lambersart), Christophe Van Mullem (Lambersart).

Représentant syndical: Thierry Chauffour (Besançon)



Commission Mixte du CE Pôle Nord-Est Réunion du jeudi 2 juillet 2015 à Nancy

<u>Présents</u>: Laurence Carpentier, Florence Neuville, Cécile Poure, Catherine

Schulbaum, Olivier Bouillon, Bruno Demange, Didier Walter,

Arnaud Wust

<u>Pour la direction</u>: Catherine Bayol, Nadine Mougel, Pascal Hennequi

Ordre du jour : examen de plusieurs projets de modification de structure

En préalable à l'examen précis des différents projets, la direction a souhaité expliquer la philosophie globale des projets. L'objectif : pouvoir s'organiser afin que des missions essentielles puissent être poursuivies, malgré les suppressions de postes.

Vient s'ajouter par ailleurs un souhait de renforcer le site de Nancy, avant l'engagement de travaux importants : permettre en effet que les fonctions exercées actuellement par le chef de centre, son adjoint et le responsable IMG au niveau du pôle puissent être confiées à une personne spécifique.

Tels étaient les deux caractéristiques qui constituaient l'essentiel du projet présenté lors de la précédente commission mixte, le 26 mai dernier.

Depuis, la direction a entendu certains arguments soulevés par les élus...notamment le souhait de non suppression d'un poste d'assistant logistique à Nancy (envisagé au départ pour permettre la création du poste de responsable IMG).

Une nouvelle proposition de modification de structure a donc été établie fin juin, objet de la présente réunion.

1/ PREMIERE PARTIE, A LA DIRECTION DU POLE, SUR L'ADMINISTRATION DE LA PRODUCTION

Le point d'entrée de la réflexion est celui-ci : comment pallier le prochain départ d'Eric Monier, détenant un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'activité ?

a) <u>Suppression du poste de « directeur du développement » préalablement</u> occupé par Eric Joho

La solution trouvée par la direction fut d'acter la suppression du poste de « directeur délégué au développement » préalablement confié à Eric Joho, et resté vacant depuis son départ il y a quelques années.

Le 26 mai dernier, la commission s'était étonnée de ce choix : pourquoi nous avoir expliqué il y a quelques années le grand intérêt de conserver un « directeur du développement »...pour finalement décider de le supprimer ?

A cela, il avait été répondu que « le temps de la construction et de la transformation étaient passés ».

Première évolution : faire évoluer la fonction de « directeur de la transformation » en « directeur du développement ». Et aujourd'hui, ce temps est devenu un temps de consolidation...et le poste n'est donc plus nécessaire.

Eric Joho ne sera donc pas remplacé ; en revanche, un futur directeur de la régulation sera nommé après le départ d'Eric Monier.

b) <u>Départ de Sylvie Mervant (dans le cadre du PDV)</u>

Basée à Dijon, Sylvie Mervant exerce deux missions bien distinctes :

- D'une part, une activité de coordination
- Et d'autre part une activité d'administratrice de production pour l'Antenne de Lorraine

c) <u>Création d'un poste de « responsable de la Coordination des projets de production »</u>

Dans les faits, il serait donc proposé à Michel Broggi de devenir responsable « de la Coordination des projets de production, auprès du directeur délégué à la régulation d'activité ». Il reprendrait ainsi l'activité de coordination exercée à ce jour par Sylvie Mervant

Et parallèlement, Michel Broggi conserverait la gestion des PAE et opérations spéciales, qu'il effectue déjà à ce jour.

En revanche, il n'exercerait plus en qualité d'administrateur de production de l'antenne de Reims, et serait donc remplacé sur cette mission.

Ce nouveau poste serait créé par le redéploiement de son propre poste actuel.

d) <u>Création d'un poste d'administratrice de production pour les antennes de Lorraine et de Champagne-Ardenne</u>

Suite à la modification précédente, il deviendrait nécessaire de trouver un remplaçant pour la partie rémoise de l'activité actuelle de Michel Broggi, et pour la partie lorraine de l'activité de Sylvie Mervant.

Ces deux activités seraient donc la base d'un nouveau poste « d'administratrice de production pour les antennes de Lorraine et de Champagne Ardenne », qui serait confié à Anne Billiote, par le redéploiement de son poste actuel de chargée de production. Cette mission serait basée à Nancy. La commission a déploré que le

choix de la personne ne fasse pas l'objet d'une consultation parmi les personnes dont les postes peuvent être « transportés ».

e) <u>Pas de conséquence sur les effectifs des chargées de production (sur le court terme)</u>

Les chargées de production, qui étaient au nombre de 4 depuis la mobilité de Carine Zelie, resteraient bien au nombre de 4.

En effet, si l'une d'entre elle est pressentie pour devenir administratrice de production (comme évoquée dans le point précédent), une nouvelle chargée de production vient compléter l'équipe : Nathalie Bauer (qui avait été acceptée sur un projet de reconversion lors du départ de Carine Zelie, a achevé son parcours de formation le 3 juin dernier avec les félicitations du jury). Elle est donc devenue chargée de production le 1^{er} juillet dernier.

Il sera question un peu plus tard au cours de cette commission du devenir de son ancienne fonction d'adjointe d'administratrice d'antenne.

La commission note que, par rapport aux derniers mois, les effectifs seraient certes identiques avec la mise en œuvre de cette modification de structure. En revanche, ils passent de 5 à 4 par rapport à la période antérieure au départ de Carine Zelie.

2/ <u>SECONDE PARTIE, A LA DIRECTION DU POLE, ET AUX ANTENNES</u> D'ALSACE ET DE LORRAINE, SUR LES SERVICES IMG

L'objectif du projet est de doter l'antenne de Lorraine d'un responsable IMG. De permettre cette création non plus par la suppression du poste vacant d'assistant logistique à Nancy, mais par la transformation de l'actuel poste de responsable IMG de Strasbourg.

Et de revoir l'organisation à Strasbourg, pour pallier le départ dudit responsable IMG.

a) La création du poste de responsable IMG à Nancy

L'idée est donc de déplacer le poste de Luc Grandjean, responsable IMG d'Alsace, de Strasbourg à Nancy.

La commission s'est étonnée de ce projet, sachant qu'un salarié de Lorraine, Gilbert Taurel, est présent depuis 19 ans pour piloter le fonctionnement de ce service. La direction a précisé à ce sujet que le salarié en question n'était pas « responsable IMG » mais « cadre IMG »...et que, dans les faits, la responsabilité est exercée à Nancy par

- Le chef de centre
- Son adjoint exerçant comme APS en Lorraine
- Et le responsable IMG du pôle.

La commission a souhaité savoir quelles étaient les différences, selon la direction, entre un « cadre » IMG et un « responsable » IMG.

Il fut expliqué que le « cadre » IMG :

autres, pour permettre leur rénovation.

- Accompagne les entreprises dans leurs missions
- Veille au bon respect des procédures
- Peut demander des devis pour des choses courantes
- Effectue le suivi des interventions au quotidien, et intervient en cas de pannes et dysfonctionnements
- Gère aussi le parc de véhicules et de téléphones mobiles
- S'assure du respect des consignes par les entreprises, et travaille sur les plans de prévention

Le « responsable » IMG, lui, va beaucoup plus loin :

- Il est en charge du management de l'équipe (plannings, congés, entretiens annuels de formation...
- Il établit le cahier des charges pour les grands travaux, lance les consultations ou appels d'offres, élabore une analyse des offres...
- Il est systématiquement APS (animateur prévention sécurité), ce que le cadre n'est pas forcément

Il est reconnu que l'organisation dans de multiples antennes (dont la Lorraine était jusqu'alors) fait que des cadres IMG peuvent se voir confier d'autres missions, en l'absence d'un responsable IMG sur place.

Des personnes peuvent même travailler sur la fonction IMG sans en avoir le titre, à l'exemple de Philippe Duc à Amiens.

C'est ce cadre qui a notamment été amené à conduire les travaux dans les salles de montage, en coordination avec Pascal Hennequi, responsable IMG du pôle. La commission soulève à ce sujet que le cadre en question s'est trouvé obligé de délaisser ses missions audiovisuelles pour s'occuper d'immobilier. La direction précise sur la situation d'Amiens que ces travaux nécessitaient une compétence interne, pour faire libérer une salle de montage, les unes après les

En aparté, il est ajouté par la commission que la situation au niveau de l'encadrement en Picardie est tendue, du fait de l'absence d'un cadre...et qu'une compétence IMG propre serait la bienvenue.

La direction répond à cela qu'un cadre est effectivement parti, et que la première des priorités consiste à pallier ce départ. Il s'agit en l'occurrence d'un poste de responsable de régie. Une fois l'effectif revenu à la normale, il appartiendra au chef de centre d'apprécier, et éventuellement de déterminer quel serait le profil dont il estimerait avoir besoin.

La direction a complété en ajoutant que le chef de centre travaillait déjà en ce sens.

Un autre exemple fut cité : celui du Nord Pas-de-Calais...

A Lille se trouve un cadre IMG, très impliqué, qui exerce la fonction d'APS. La direction répond que, dans le même cas que Nancy, le cadre n'exerce pas toutes les compétences d'un responsable...

Exemple des travaux du rez-de-chaussée : c'est l'adjoint du chef de centre qui a piloté.

De même, c'est Pascal Hennequi lui-même qui a géré certains travaux à Lambersart. La direction ajoute à son sujet que ce cadre « *a la fibre APS, et l'assume donc naturellement* ».

La direction revient sur le cas de Nancy, pour préciser que les situations sont différentes, avec de gros travaux en vue au rez-de-chaussée, au niveau de l'isolation, des chaudières, et d'un nouveau déménagement prévu du site de Metz. Il faut considérer, ajoute-t-elle, « que les missions des chefs de centres évoluent, et que s'investir lourdement sur les missions immobilières est devenu plus complexe, tant sur le plan administratif que juridique ; on ne peut plus concevoir les projets d'envergure comme on les concevait auparavant ».

b) Les modifications envisagées à Strasbourg

Il est précisé à la commission que, si le site de Strasbourg a connu des périodes de chantier quasi perpétuelles ces dernières années, ces périodes touchent à leur fin...et il est donc possible de transférer le responsable IMG à Nancy. Pour le remplacer, il est envisagé :

- De nommer Nora Hoffstetter (assistante quasi dédiée aux affaires IMG) cadre IMG pour l'antenne d'Alsace
- Et de confier à Pascal Hennequi la responsabilité de l'IMG de l'antenne d'Alsace, en plus de celle du pôle

A la question de la commission sur l'éventuelle surcharge de travail en Alsace, la direction répond que, outre le fait que les « grands travaux » sont derrière, les moyens en IMG sont plus importants en Alsace (4 personnes, dont un technicien « grandes compétences)...et que l'Alsace soit dotée d'un « cadre IMG ».

Une autre question de la commission a porté sur les conséquences pour l'ancien service de Nora Hoffstetter de sa nomination au service IMG. Il est précisé que, dans les faits, Nora Hoffstetter était déjà très investie dans l'activité IMG.

Par ailleurs, le service « unité administrative et secrétariat » (qui se chargera des bons de commandes et notes de frais), a vu arriver une personne supplémentaire, en l'occurrence une ancienne scripte.

Sans conséquences majeures pour les scriptes, qui, suite à ce transfert, sont revenues à un effectif normal (avec 5 scriptes + 1 synthétiseuse d'écriture). Ces mouvements sont donc plus apparentés à une clarification plutôt qu'un réel changement.

c) Le devenir de l'autre poste vacant au service IMG de Lorraine

Ce poste d'assistant logistique ne sera pas supprimé.

La direction précise néanmoins qu'il appartiendra au futur responsable IMG de Lorraine de définir clairement le besoin exact, et de proposer une mise en consultation.

Il est rappelé que seuls des postes vacants plus de 6 mois, sans aucun remplacement, pourraient être reversés à la masse salariale...ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

3/ TROISIEME PARTIE, LA CREATION D'UN POSTE DE PILOTE WEB EN FRANCHE-COMTE

Historiquement, Besançon est le seul site du pôle à ne pas bénéficier des services d'un pilote web.

L'activité était répartie parmi les cadres de la rédaction.

Désormais, le besoin d'un pilote web se fait sentir, et l'idée serait de redéployer le poste laissé vacant par Nathalie Bauer, en le supprimant pour ouvrir ce nouveau profil.

Le poste serait affiché et mis en consultation.

Quelles sont les missions d'un pilote web ?

On attend de lui qu'il mobilise et anime les personnes de tous les services amenées à travailler sur le web (journalistes, personnels du service communication...). Il peut être responsable d'édition ou rédacteur-en-chef adjoint, placé sous la responsabilité du délégué régional.

La commission s'est intéressée à ce que faisait Nathalie Bauer avant sa reconversion. La direction a alors expliqué qu'être adjointe d'administrateurs de production consistait à effectuer un suivi de programmes, des audiences, et à effectuer des reporting.

Ces tâches sont désormais prises en charges par les cadres de la coordination éditoriale, et leurs assistantes.

C'est le cas depuis un certain temps (depuis le début de la reconversion de Nathalie Bauer), et les choses se passent sans difficultés.

En aparté, des questions ont été posées par la commission sur d'autres postes liés à internet, laissés vacants dans plusieurs antennes : celui d'éditeurs web.

La direction a dissocié le fait du maintien vacant et la présence d'alternantes dans les antennes concernées sur le web.

Il a été rappelé que, à l'origine, les profils recherchés étaient très techniques, orientés sur le « back office » d'outils d'édition lourds et complexes.

Or, désormais, les nouveaux outils se sont simplifiés, et d'autres compétences à rechercher peuvent se révéler plus pertinentes.

Qu'en sera-t-il plus tard ? Les antennes seront-elles toujours amenées à produire de la création ? A en faire davantage ? Ou moins ?

Y aura-t-il un cadrage stratégique et une nouvelle organisation sera-t-elle proposée ? Si un certain type de profil commence à se dégager, il y a effectivement besoin de savoir quelles seront les évolutions à venir.

C'est la raison pour laquelle une certaine période d'attente a été engagée par rapport aux recrutements de futurs éditeurs web.

En attendant, la commission soulève que l'activité peut être très tendue sur le web, dans certaines antennes, comme en Picardie.

4/ QUATRIEME PARTIE, LA CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE D'EDITION A L'ANTENNE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Il s'agit d'un poste qui sera occupé par Philippe Basquin, actuel rédacteur-en-chef de la locale de Boulogne.

Une fois cette modification de structure faite, le poste de Boulogne deviendra vacant, et pourra être pourvu.

C'est pourquoi, dans les projets de fonctionnogramme, il est évoqué la présence de Philippe Basquin comme responsable d'édition...et d'un poste vacant à

l'encadrement (qui n'est autre que son ancien poste à Boulogne...qui, effectivement, deviendrait vacant).

Ce poste créé sera déduit du prochain poste rendu vacant au sein de l'encadrement de la rédaction à Lille.

Au sujet des fonctionnogrammes, il est précisé par ailleurs à la commission que ceux présentés ici ne sont pas complets : il ne s'agit que de ceux liés à des modifications de structure.

La direction propose à la commission que de nouveaux documents, pour l'ensemble des antennes, et actualisés (par rapport aux derniers documents sur le PDV), seront remis aux membres, et examinés lors d'une prochaine commission au mois de septembre.

Pour la commission emploi formation La présidente Laurence Carpentier Pour la commission éco & structure Le président Bruno Demange



AVIS des élus du CE du pôle Nord-Est sur l'évolution de la structure et des effectifs permanentsde France 3 Nord-Est

Les élus du pôle Nord-Est constatent tout d'abord que la direction impose aux cadres un fonctionnement de plus en plus bicéphale, avec une tête dans une antenne et la seconde tête dans une autre antenne ou au pôle Nord-Est.

Ils constatent également que la direction trouve facilement des solutions sur-mesure pour les cadres de direction du pôle, grâce au Plan de Départs Volontaires. Les élus souhaitent que de telles solutions puissent également être trouvées pour tous les salariés qui souhaitent partir.

Les élus ont aussi du mal à comprendre la nécessité d'une modification de structure pour un responsable Immobilier et Moyens Généraux (poste IMG de Strasbourg « transporté » à Nancy) alors qu'un détachement aurait pu être suffisant pour la durée des travaux de Nancy.

Enfin, ils estiment que tous ces changements de structure deviennent incompréhensibles, et dénoncent l'opacité de l'organisation du pôle qui en découle.

Les élus réclament, donc, dans les meilleurs délais les fonctionnogrammes complets, mis à jour par ces modifications de structure et par les conséquences du PDV.

Pour toutes ces raisons, les élus rendent un avis négatif.

Le 10 juillet 2015 à Strasbourg. Adopté à l'unanimité des votants